

NOËL PONS

COLS BLANCS ET MAINS SALES

ÉCONOMIE CRIMINELLE, MODE D'EMPLOI



Préface de Claude MATHON - Mars 2006

La fraude n'existe pas.

Il peut paraître surprenant d'affirmer cela alors qu'elle paraît envahir la société en toutes matières : fraude fiscale, fraude électorale, fraude informatique... Bref, les occasions ne manquent pas d'employer le mot.

Et pourtant, pour les juristes, il s'agit d'une notion purement littéraire car la fraude, en tant que telle, n'existe pas dans le code pénal. Tout au plus emploie-t-on juridiquement le mot dans un texte néanmoins pénal, l'article L 213-1 du code de la consommation¹ qui a toutefois le mérite d'esquisser une définition en renvoyant à la « tromperie ».

¹ Article L 213-1 du code de la consommation (ancienne loi du 1^{er} août 1905) :

"Sera puni d'un emprisonnement de deux ans au plus et d'une amende de 37500 euros au plus ou de l'une de ces deux peines seulement quiconque, qu'il soit ou non partie au contrat, aura trompé ou tenté de tromper le contractant, par quelque moyen en procédé que ce soit, même par l'intermédiaire d'un tiers :

1^o Soit sur la nature, l'espèce, l'origine, les qualités substantielles, la composition ou la teneur en principes utiles de toutes marchandises ;

2^o Soit sur la quantité des choses livrées ou sur leur identité par la livraison d'une marchandise autre que la chose déterminée qui a fait l'objet du contrat ;

3^o Soit sur l'aptitude à l'emploi, les risques inhérents à l'utilisation du produit, les contrôles effectués, les modes d'emploi ou les précautions à prendre."

« **Tromperie** », tel est bien le maître mot, mais aussi dissimulation, falsification, manque de loyauté, ce qui n'est pas sans évoquer certains scandales qui ont récemment ruiné, dans notre pays ou ailleurs, le contrat de confiance sur lequel s'appuie nécessairement le monde des affaires :

- confiance dans les comptes sociaux,
- confiance dans ceux qui les établissent,
- confiance dans ceux qui les contrôlent,
- confiance dans ceux qui les auditent,
- confiance dans ceux qui les utilisent...

L'un des grands mérites de ce livre est précisément de définir la fraude. Il ne pourra que donner un jour ou l'autre au législateur les outils qui lui seront nécessaires pour la codifier, à l'image de ce qui a été fait concernant la criminalité organisée. Celle-ci a été, elle aussi, pendant trop longtemps, une notion purement littéraire, ce qui paraît invraisemblable compte tenu de la gravité des faits auxquels il était nécessairement fait référence depuis 1987, année de l'entrée en vigueur du premier texte prévoyant et réprimant en France le délit de blanchiment. Dans les textes qui se sont succédé sur le blanchiment, on a ressenti un véritable flottement puisqu'il était question "d'organisations criminelles" puis de "criminalité organisée" puis encore "d'activités criminelles organisées". Il a fallu attendre la loi du 9 mars 2004 (dite loi Perben 2) pour que "la criminalité et la délinquance organisées" (article 706-73 nouveau du code de procédure pénale) soient enfin définies, ce qui ne peut que garantir les libertés individuelles, le droit pénal ne souffrant pas d'approximation.

Fraude, blanchiment, mais aussi corruption car ce sont des infractions de même nature, nécessaires les unes aux autres.

La corruption repose en effet sur la conclusion d'un pacte secret entre deux personnes : le corrompu et le corrompeur. Le caractère secret du pacte de corruption exige à l'évidence tromperie et dissimulation. Les montages frauduleux organisés au profit de l'entreprise (cas de corruption ou de surfacturation vis-à-vis d'un client) ou à son encontre (majoration des charges ou détournements) peuvent permettre d'identifier une fraude pouvant conduire à la corruption : la fraude permet de disposer dans les meilleures conditions des fonds ou des moyens utilisables à des fins illégales et, en particulier, à la corruption (ces moyens sont déduits des charges des entreprises sur la base de fausses pièces justificatives).

Dès lors, il apparaît que lutter contre la fraude et lutter contre la corruption participent du même processus, donc du même combat.

C'est à une véritable connexion entre ces infractions que l'on assiste aujourd'hui. La « **connexion** », l'autre maître mot.

En effet, dans les années qui ont suivi les événements de mai 1968, il y a eu une véritable prise de conscience de la nécessité de lutter contre la délinquance financière, alors appelée, pour des raisons essentiellement idéologiques, la « criminalité en col blanc ». L'un des pionniers de cette lutte, Jean COSSON, qui fut procureur général puis conseiller à la Cour de cassation, a, dès 1971, contribué à vulgariser la fraude, en l'espèce la fraude fiscale, dans deux ouvrages² qui sont encore des références.

Depuis les choses ont bien évolué puisque cette notion apparaît, n'ayons pas peur des mots, comme complètement dépassée. C'est en effet à un autre type de connexion auquel on assiste : la connexion de la délinquance financière avec d'autres types de criminalité comme le trafic de stupéfiants, le terrorisme, plus généralement les fraudes, mais aussi la corruption

² Jean COSSON – Les industriels de la fraude fiscale – Seuil 1971 (collection « Points ») – Les grands escrocs en affaires – Seuil 1979

et l'incontournable infraction de blanchiment. Tout apparaît désormais lié, au point que des formations tenant compte de ce phénomène se développent dans certaines universités³.

Une autre connexion s'opère dans le fait que cette délinquance touche tous les milieux et tous les secteurs de la société.

Cette évolution est due à **l'entrée de la criminalité dans l'économie, allant même jusqu'au pillage de celle-ci, voire de nos institutions proprement dites.** Jusqu'ici, la criminalité avait ses secteurs de prédilection : les jeux, les enlèvements, la drogue, la prostitution, les prêts. Les phénomènes claniques ou ethniques qui se développent de manière mécanique, les diasporas renfermées sur elles-mêmes, favorisent l'épanouissement des structures mafieuses ou assimilées. Les trafics transnationaux se développent aussi vite que les échanges, drogue cultivée ou de synthèse, contrefaçon, trafic d'êtres humains, immigration et travail dissimulé permettent d'amasser rapidement des gains considérables. L'économie « kidnappée » par la criminalité est sans doute, si l'on n'y prend garde, le stade terminal de l'évolution engagée. De plus les moyens de protection et de prévention ne peuvent être uniquement développés par les seuls services de contrôle qui voient d'ailleurs leur champ d'action de jour en jour diminué. Chacun des citoyens doit participer, à son niveau, à un mouvement préventif.

Tous ces dangers ont encore été multipliés par le développement considérable de la corruption. Elle a un effet multiplicateur sur le péril que l'argent sale fait courir car elle fausse les mécanismes institutionnels, perturbe les circuits financiers et, au final, tue de manière directe ou indirecte.

L'économie « honnête » et l'économie moins policée sont reliées par de nombreuses passerelles. Ce fait constitue l'un des premiers constats du livre.

Cet ouvrage passe en revue quelques secteurs dans lesquels les liens entre ces économies sont mis en évidence. L'entrisme de la grande criminalité dans le monde des affaires apparaît comme un véritable pillage des institutions. Ce sujet est, de plus, affecté par une omerta particulière.

Les incidents, liés le plus souvent à des délits mais aussi à des crimes, semblent être considérés, à tort, comme des faits occasionnels alors qu'ils représentent des pratiques plus que courantes. L'économie souterraine constitue un monde à elle seule, puisqu'elle constitue la face noire de l'économie. Ses structures et son organisation sont, par ailleurs, le livre le démontre, calquées sur celles des secteurs dont elle utilise chacun des « tours de main », mais elle en pousse la philosophie jusqu'à l'extrême.

Ses caractéristiques essentielles, nous en retiendrons deux, font qu'elle se trouve constamment en recherche de la libération de tout caractère normatif et qu'elle génère des espèces en masse. Elle est, de plus, très bien acceptée. Cette bienveillance semble due, en tout premier lieu, à l'ancienneté de la pratique. On peut la considérer comme antérieure à l'installation de la comptabilité, puisque, avant la réglementation comptable, tout était, par définition, traité « au noir ». Cependant la nécessité d'une comptabilité probante est apparue à partir du moment où les échanges se sont développés et où l'on dépassait un cadre géographique restreint. Ce type d'économie présente des risques très importants qui devront à très court terme être traités globalement.

³ dont l'Université Robert Schuman, dans le cadre d'un diplôme « Prévention des fraudes et du blanchiment » dont l'enseignement est dispensé en présentiel mais aussi en e-learning.

Ce livre est le résultat d'une analyse méthodologique de longue haleine, il met en évidence la maxime célèbre : « **Si l'on veut prévenir le crime il faut s'attaquer à la structure plutôt qu'à l'individu** ».

Dans ce livre, point d'attaque ad hominem, la technicité des montages les rendrait contreproductives, mais une mise en perspective de pratiques généralisées. Il en ressort un constat évident : la fraude apparaît simple, pas plus de dix montages, d'aucun prétendent même que cinq suffiraient à couvrir l'ensemble du problème. Il s'agit toujours de fausses facturations, de doubles contrats l'un d'entre eux étant occulte, de montages élaborés à partir de sociétés écran. Le blanchiment constitue l'autre face de la fraude : mêmes montages, mêmes outils ; le flux est simplement inversé. Par contre la difficulté de l'investigation réside dans l'articulation professionnelle. Il suffit de parcourir les fiches techniques en annexe pour se rendre compte qu'en fait, on pose toujours les mêmes questions. Les fraudes se développent sur la base de montages simples en fonction du hasard (opportunité de l'opération) et de la nécessité de disposer de fonds occultes.

A la fin de l'ouvrage, que reste-t-il ? On retient que, dans le domaine de la fraude, tout est simple ! Les obligations comptables nous installent sur un sol ferme. Il est possible d'appliquer aux montages frauduleux la maxime de Napoléon relative à la guerre : « C'est un art simple mais tout d'exécution ». Voilà la véritable difficulté.

Une partie de l'ouvrage ne doit pas être négligée : c'est celle qui est dédiée aux montages frauduleux relevant de l'internet et des logiciels manipulables. C'est un nouveau type d'investigations qu'il faut envisager, le support papier n'étant plus suffisant.

Le risque est évidemment de donner des idées à des fraudeurs putatifs en exposant les montages mais la méthode qu'a utilisée Noël PONS balaie l'objection :

- analyser sur la base de la connaissance des dérives les faits,
- en tirer une cartographie par secteur ou par métier
- n'intégrer dans le livre que les montages qui ont fait l'objet d'articles de presse ou de commentaires officiels.

Ils sont donc connus de tous. Ces fraudes, que l'auteur qualifie de montages de « blaireaux », nécessitent, du fait de leur essor généralisé, des méthodes simples et efficaces ; c'est ce qu'il a mis en place.

En fait les fraudeurs l'intéressent assez peu. Ce sont les contrôleurs qu'il veut aider.

Il faut savoir que cet ouvrage n'est qu'une partie infime des analyses développées par l'auteur qui dispose de plus de mille cas de fraudes classés par poste comptable suivant le degré de gravité et de technicité. C'est une véritable collection qui pourrait être envisagée.

Il doit ce savoir à son origine professionnelle, bien entendu, mais aussi à l'expérience professionnelle qu'il a acquise au sein du Service Central de Prévention de la Corruption, créé en 1993 et dont il est un membre fondateur. Ce service transversal, à la composition interministérielle, largement connu et reconnu sur le plan international, est un outil idéal pour démonter les systèmes d'une matière elle-même transversale. C'est, à l'évidence, en participant à l'analyse de plus de cinquante secteurs d'activités, décrits dans les rapports annuels du service, que Noël PONS a pu devenir un authentique spécialiste de la fraude et un auditeur dont les compétences sont recherchées.

Je suis réellement enchanté et honoré de préfacer cet ouvrage car je ne suis pas seul à penser qu'il sera utile. J'en veux pour preuve la présence de tous ceux qui ont consenti à y participer. Mon opinion est que nous sommes ici entre gens de bonne volonté et que, surtout, nous sommes tous ensemble pour lutter contre ces fléaux